



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 15 décembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le quinze décembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;
Benoit DUFOUR qui avait donné son pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;

EXCUSÉ : Henri POIRSON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Roland MAZAUDIER.

OBJET : APPEL À PROJETS - PLAN MERCREDI

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU la Convention et la « Charte Qualité – Plan Mercredi » annexées à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission municipale du 8 décembre 2022 ;

VU le rapport d'Annaëlle CHATELAIN, rappelant que le plan Mercredi s'appuie sur le développement des accueils de loisirs du mercredi au bénéfice des enfants et des familles et en lien avec l'école ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce plan que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) lance pour l'année 2022 un nouvel appel à projet à destination des collectivités ;

CONSIDÉRANT que les projets de la collectivité doivent viser deux objectifs :

- Sur la base d'un diagnostic des temps périscolaires, procéder à la définition, l'élaboration et la formalisation d'un projet de Plan mercredi ;
- Structurer les équipes d'animation du Plan mercredi à venir ;

CONSIDÉRANT que les projets de la collectivité doivent impérativement répondre à la charte qualité « Plan mercredi » ; que la municipalité propose quatre types d'actions autour du handicap, du cinéma, des échecs et du Conseil Municipal des Enfants et que ces projets sont conformes à la charte ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ;

APPROUVE la participation de la Commune à l'appel à projet « Plan Mercredi » ;

SOLLICITE dans le cadre du plan mercredi, une subvention d'un montant de 6 300 € pour l'année 2022 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 27/12/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Roland MAZAUDIER